

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 33  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 0

L'an deux mille quatorze et le 4 Avril à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31 mars 2014, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** M. MARC PERE, MME BRIGITTE BEC, M. YVAN NAVARRO, MME SYLVIE PIEROT, M. NICOLAS COSTES, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME BRIGITTE COLOMIE, M. LAURENT ROUX, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M. PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEUILLERAT, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME ANNA NOZIERES, MME NADINE MAURIN, M. GILLES CHAUMETON, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etais absent excusé ayant donné procuration :**

**Etais absent excusé :**

MME NATHALIE GAUVRIT a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/048

## Objet : Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

- |  |    |
|--|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....                  | 33 |
| b) Nombre votants ( <i>enveloppes déposées</i> ) .....   | 33 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ( <i>art. L. 66 du Code électoral</i> ) ..... | 4  |

d) Nombre de suffrages exprimés ( $b - c$ ) .....	29
e) Majorité absolue .....	15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MAURIN Nadine	5	cinq
PERE Marc	24	Vingt quatre

Monsieur Marc PERE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,*

*Marc PÉRÉ*

- Transmis le - 9 AVR. 2014  
- Affiché le - 9 AVR. 2014

